



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
COINSINS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 04 AVRIL 2022**

Le Président Edo SBRISSA ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel**
 2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021**
 3. **Communications du Bureau**
 4. **Préavis N° 001/2022** concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 150'000.- destiné à financer l'étude, jusqu'à soumissions rentrées, de l'extension du collège du Bois-de-Chêne, afin de recevoir trois salles de classe supplémentaires :
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
 5. **Préavis N° 002/2022** Préavis complémentaire sur les compétences municipales accordées par le Conseil général en début de législature et pour la durée de celle-ci (2021-2026) :
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
 6. **Election d'un(e) scrutateur/scrutatrice suppléant(e)**
 7. **Nomination d'un(e) délégué(e) communal(e) à l'ORPC**
 8. **Informations municipales**
 9. **Divers et propositions individuelles**
-

<p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 04 AVRIL 2022</p>

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 37 conseillères et conseillers. Le quorum est atteint. Vu ce qui précède, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président prend note que trois personnes désirent se faire assermenter et demande qu'elles viennent vers lui pour se nommer clairement. Il s'agit de :

- Mme Claudia MARTIN
- Mme Peta TRACEY
- M. John TRACEY

Après avoir regagné leur place, ces personnes sont assermentées par le Président, conformément à la coutume et au règlement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021

La lecture du procès-verbal n'est pas sollicitée et ce dernier est approuvé à la majorité moins trois abstentions.

3. Communications du Bureau

Le Président Edo SBRISSA annonce le décès de Mme Gladys Destouches et demande aux Conseillers de se lever pour observer une minute de silence.

Les Conseillers sont également informés d'un prochain courrier, les avisant des conséquences d'absences répétées et injustifiées des membres du Conseil Général.

4. Préavis N° 001/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 150'000.- destiné à financer l'étude, jusqu'à soumissions rentrées, de l'extension du collège du Bois-de-Chêne, afin de recevoir trois salles de classe supplémentaires :

- a) Le Président donne la parole à Mme Marlyse PERROSET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal. La proposition étant acceptée, seul le titre et la conclusion sont lus en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- b) Le Président remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de Mme Lucy NIGGLI.
Ce rapport est favorable.

Le Président remercie et ouvre la discussion.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 04 AVRIL 2022

Mme Dominique DROUIN explique ne pas bien comprendre qu'il y ait un 'appel d'offre évité' et que le préavis parle de 'soumissions rentrées' ? Et par conséquent, pourquoi il y a un crédit d'étude à payer ? Elle demande également si le terrain de foot et la place de jeux seront donc entièrement bétonnés ?

La Municipale Marlyse PERROSET explique que le nouveau pavillon de 3 classes avec sanitaires se situera côté Genève et non vers la place de jeux. La prise en charge totale se fera par l'AISE, le coût estimé à CHF 1'500'000.- (CHF 4'360.-/344 m²) étant en dessous des CHF 7'500.-/m² accordés et plafonnés par l'AISE.

Le Municipal Serge CERATO ajoute qu'en reprenant l'architecte initial qui avait déjà envisagé cette extension, il n'est pas nécessaire de refaire toute l'étude du complexe scolaire. L'architecte Ensemble SA va ré-examiner l'étude existante, la développer puis faire un appel d'offre en envoyant les soumissions définitives avant travaux afin de définir les entreprises qui effectueront les travaux et ainsi connaître le prix final des travaux.

M. Alain VALENTINO demande si la commune de Coinsins a effectivement été approchée par l'AISE et a reçu un accord ferme et officiel de leur part pour les travaux ?

La Municipale Marlyse PERROSET répond par l'affirmative et le Syndic confirme également que l'AISE a fait une demande ferme.

M. André LEVEQUE demande si l'abri PC sera sous l'école ?

Le Municipal Olivier MERMOUD répond par l'affirmative en ajoutant que c'est pour répondre aux besoins futurs, de dispenses dans le cas de nouvelles constructions

M. Philippe SCHNEIDER demande si l'abri PC sera aussi financé par l'AISE ?

Le Syndic Laurent BARDET explique que ce n'est cependant pas une certitude pour l'abri. La Municipalité profite de lier ce projet d'abri à l'extension de l'école et que l'abri PC serait pris en charge par la commune pour un montant d'environ CHF 200'000.-. Il s'agit de pouvoir répondre aux demandes de dispenses de construction d'un abri PC, lorsqu'un particulier construit une nouvelle habitation sans abri PC et demande à utiliser l'abri PC public.

Mme Dominique DROUIN revient sur le projet de l'extension de l'école et demande si cela rapporte quelque chose à la commune ? Est-ce que les gains et pertes ont été chiffrés ?

La Municipale Marlyse PERROSET répond que la demande vient du canton afin de regrouper les classes de même année, au même endroit et qu'il y aura un coût pour Coinsins mais qu'actuellement il n'y a aucun calcul effectif.

Le Syndic ajoute que l'AISE finance la partie structurelle et que nous recevons un loyer pour ces locaux, sans garantie de gain.

M. André LEVEQUE demande, si une étude de faisabilité sera présentée au Conseil Général dès que les soumissions seront rentrées ?

Le Syndic Laurent BARDET explique que si le préavis est accepté ce soir, la construction de l'école commencera selon le 'programme de travail' indiqué dans le

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 04 AVRIL 2022

préavis. Un autre préavis sera présenté seulement pour un crédit de construction de l'abri PC et les frais seront définis selon l'étude.

Mme Catherine FAUPEL prend la parole et explique que le canton demande plus de classe maintenant mais qu'à l'époque, seul deux classes ont été demandées et que les quatre classes construites par Coinsins, malgré leur avis, sont occupées depuis peu.

Le canton va-t-il fermer des classes par la suite ?

La Municipale Marlyse PERROSET répond que l'AISE a fait des projections et assure que les classes seront utilisées dès qu'elles seront construites.

M. Alain VALENTINO demande confirmation que le collègue de l'Esplanade de Begnins est bien responsable de l'enclassement et non l'AISE ?

Réponse affirmative de la Municipale.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu	le préavis N° 001/2022
Oùï	le rapport de la Commission de gestion et des finances
Attendu	que cet objet est porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'accepter** à la majorité moins 2 abstentions, le préavis municipal N° 001/2022 tel que présenté,
- 2) **d'autoriser** la municipalité à entreprendre cette étude,
- 3) **de financer** le montant de CHF 150'000.- par la trésorerie de la commune,
- 4) **d'amortir** cet investissement dans le cadre de la transformation du bâtiment.

5. Préavis N° 002/2022 complémentaire sur les compétences municipales accordées par le Conseil général en début de législature et pour la durée de celle-ci (2021-2026) :

- a) Le Président donne la parole à M. Laurent BARDET qui procède à la lecture du titre, de la partie soulignée en gras et de la conclusion du préavis municipal, après l'accord des Conseillers, en souhaitant son acceptation.
- b) Le Président remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Serge DURST.
Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président Edo SBRISSA remercie et ouvre la discussion.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 04 AVRIL 2022

La discussion est close, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis N° 002/2022
Où le rapport de la Commission de gestion et des finances
Attendu que cet objet est porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'approuver** à la majorité moins 2 abstentions, le préavis municipal tel que présenté,
- 2) **d'accorder** à la municipalité une autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions dans une limite fixée à Fr. 50'000.- par cas, charges comprises, et d'autoriser la municipalité à passer les actes y relatifs, à l'exception de tous les cas en rapport avec les antennes de télécommunication.

6. Election d'un(e) scrutateur/scrutatrice suppléant(e)

Mme Peta TRACEY se propose et est nommée membre scrutatrice suppléante par acclamation.

7. Nomination d'un(e) délégué(e) communal(e) à l'ORPC

Devant l'hésitation des Conseillers, le Municipal Olivier MERMOUD explique qu'un commandant a donné sa démission et que suite à la situation politique du moment et les réfugiés de la guerre en Ukraine, la tâche est d'autant plus intéressante. Le Syndic ajoute qu'il s'agit de 2 à 4 séances par année.

Personne ne se proposant, M. Philippe JAGGI prend la parole et explique être déçu car nombre d'anciens Conseillers présents ont largement participé aux tâches au sein du Conseil Général et que maintenant peu de personnes s'intéressent à prendre des responsabilités et par conséquent à prendre la relève.

M. Alain VALENTINO se propose et est nommé délégué par acclamation.

8. Informations municipales

Le Syndic Laurent BARDET informe les Conseillers sur les deux points suivants :

- Concernant les travaux à la baigne aux chevaux, il y a eu des problèmes lors du curage à cause des boues. Le point a été vu par le canton et les premiers sondages ont été effectués le week-end passé. Le permis pour le curage sera mis à l'enquête cet été pour être réalisé en hiver prochain.
- Concernant le préavis sur les eaux usées, il est un peu retardé car un 2^{ème} compteur pour séparer les eaux usées et les eaux du jardin est envisagé.

De ce fait, le préavis sera présenté courant 2022 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 04 AVRIL 2022

La Municipale Gisèle MARTINEZ ROBA nous informe qu'une partie de la place de jeux a été mise hors services avec des rubans de travaux. Il ne s'agit pas d'une scène de crime mais bien d'un problème avec la structure du jeu en bois, qui ne répond plus aux critères de sécurité. La construction sera remplacée d'ici 3-4 mois et si possible avant l'été.

9. Divers et propositions individuelles

M. Alain VALENTINO s'inquiète d'un candélabre à l'entrée de la zone industrielle qui est démonté depuis longtemps mais dont les câbles sont toujours apparents ?

Le Municipal Serge CERATO confirme qu'il ne sera pas remplacé et que les câbles sont d'ores et déjà hors tension. Un camion anonyme a renversé le candélabre et le remplacer coûterait environ CHF 2'500.- au risque d'être à nouveau renversé vu sa situation. A la demande de M. Alain VALENTION, M. Serge CERATO va contacter la SEIC pour qu'ils rebouchent la zone et que les câbles ne soient plus visibles.

M. Philippe SCHNEIDER se demande pourquoi sur le chemin piétonnier menant de l'arrêt de bus au bâtiment communal, un cône remplace encore une lumière au sol qui a été démontée mais pas remplacée ?

M. Serge CERATO explique qu'un projet de la SEIC est en cours pour changer les éclairages de la Commune avec du LED, ce qui explique le retard pour la réparation.

Il nous avise d'une contreproposition de la SEIC pour reprendre la gestion de l'éclairage de Coinsins et que des contrats sont à définir prochainement.

M. André LEVEQUE s'interroge car il lui semble que dans les autres villages, les candélabres sont à la charge du village ?

Le Syndic précise que l'étude est toujours en cours. Actuellement Coinsins est propriétaire de ses candélabres et que pour éviter d'avoir un éclairage disparate, il convient de définir une solution pérenne avant tout remplacement. Il existe également une autre solution comme la commune de Prilly, de louer des candélabres à la SEIC ou une autre société. Le travail à venir sera de proposer une solution définitive.

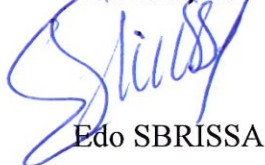
M. André LEVEQUE demande si suite à la pandémie liée au Covid, les appartements protégés des aînés sont toujours pleinement occupés ?

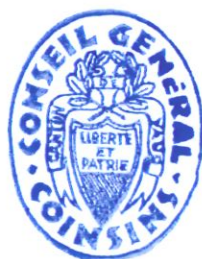
Le Syndic Laurent BARDET confirme que dès qu'un appartement est libéré la commune est avisée. A ce jour, aucun appartement n'est vacant.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent BARDET informe avec plaisir les Conseillers qu'un apéritif les attend, les restrictions liées au Covid ayant enfin été levées.

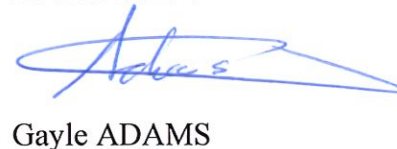
La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h10.

Le Président :


Edo SBRISSA



La Secrétaire :


Gayle ADAMS